

Communiqué

14 avril 2008

Les Ophtalmologistes de France s'associent à la réprobation unanime qui accueille les récentes déclarations du ministre de la santé. Le déremboursement des lunettes, que Mme Bachelot-Narquin a annoncé comme une source d'économies pour la sécurité sociale (alors que ce poste ne représente que 1/1000^e des dépenses de l'assurance maladie), entraînerait au contraire des coûts supplémentaires et une triple régression.

Régression dans la solidarité et dans l'accès aux équipements optiques : contrairement à ce qui a été dit, par ignorance des réalités ou pour tromper l'opinion, plusieurs millions de Français, après avoir consulté leur ophtalmologiste, ne comptent aujourd'hui que sur la sécurité sociale pour pouvoir acquérir les lunettes qui leur sont indispensables ;

- d'une part les enfants et adolescents de moins de 18 ans, pour qui le remboursement, sans être luxueux, reste correct (entre 3 x et 10 x le tarif pour les adultes) ;
- et d'autre part les bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle) qui ont droit actuellement à des lunettes gratuites mais qui, incapables de payer la prime correspondante, n'intéresseraient pas les assureurs complémentaires.

Régression dans les garanties pour l'utilisateur : en remettant à son patient son ordonnance de lunettes, l'ophtalmologiste lui apporte un conseil régulateur, compétent et désintéressé face aux campagnes publicitaires et aux multiples promotions qui déroutent le consommateur : quel est l'équipement optique qui lui sera vraiment utile, dans sa vie quotidienne, dans sa profession, dans ses loisirs ? quels suppléments sont justifiés (multifocaux, teintés, photochromiques, antireflets, amincis...) parmi tous ceux qu'on lui propose et qui vont alourdir sa dépense ?

Régression, enfin et surtout, pour la santé publique, avec les coûts supplémentaires, considérablement plus élevés, qui seraient engendrés par les maladies cécitantes non décelées à temps ; la consultation chez l'ophtalmologiste est en effet l'occasion d'un examen médical de prévention et de dépistage puis d'information sanitaire qui reste hautement nécessaire. D'où les opérations de sensibilisation organisées ces mois-ci en direction du public par les ophtalmologistes : plus de 500 000 Français ignorent leur glaucome et risquent d'évoluer vers la cécité irréversible ; les nouveaux traitements de la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge), dont les cas se multiplient, ne sont efficaces que s'ils sont très précoces ; la surveillance de la rétine des diabétiques demeure insuffisante ; et 1/5^e des titulaires du permis de conduire sont en état d'inaptitude visuelle légale...

Incongrues, les annonces du ministre de la santé sont aussi inconséquentes. Car c'est en avril 2007 – il y a seulement un an – que, suivant une proposition concertée des professionnels (ophtalmologistes, opticiens, industriels, en accord avec l'assurance maladie), Mme Bachelot-Narquin a fait elle-même paraître deux décrets qui, en allongeant à trois ans la durée de validité des ordonnances de verres correcteurs, visent à faciliter l'accès des assurés sociaux au renouvellement de leur équipement optique.

En donnant la parole aux usagers à l'occasion des « **Etats généraux de la Vue** » qu'ils organisent le 17 avril, les Ophtalmologistes de France participent au refus unanime de la démedicalisation des lunettes : *la santé de la vue est un enjeu de santé publique.*

Contact : Dr Jean-Luc SEEGMULLER 03 88 35 01 09